

La laïcité, mode d'emploi à l'usage des élus locaux

A distance en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Valérie AREKIAN

Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0103 – Laïcité

Référence interne :

ELU0103-AV001

Durée :

7 heures de formation

Public :

Elus,
Secrétaires de mairie
Collaborateurs d'élus,
cCdrés administratifs,
Agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 10% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-a du CGI

Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique :
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

La laïcité intéresse les collectivités territoriales et, au premier chef, les communes.

L'on assiste en effet depuis quelques années à une résurgence de la question religieuse à travers des « affaires » dont la presse se fait régulièrement l'écho : le port de signes religieux, les sorties scolaires ou encore le financement de travaux sur les édifices cultuels.

L'objectif de cette session est de permettre aux élus de :

- Se remémorer les circonstances qui président à la séparation des Églises et de l'État en 1905
- Faire le point sur la mise en œuvre du principe de laïcité dans le cadre des compétences communales

Le Programme :

La laïcité, des repères pour comprendre

1°/ Aux origines du principe de laïcité

- Un processus de reconfiguration des rapports entre l'État et l'Église, La laïcité, un produit de l'histoire : -Une autonomisation progressive du politique [19ème siècle]

-La consécration de la séparation du politique et du religieux [Loi du 9 12 1905]

2°/ La laïcité saisie par le droit

- Signification du principe de laïcité, Cadre juridique : - Neutralité de la puissance publique, liberté individuelle de croire ou de ne pas croire

La laïcité, des clefs pour agir

1°/ Jeunesse et éducation

- Crèches,
- Assistantes maternelles
- Laïcité et école
- La restauration scolaire,
- Les sorties scolaires,
- Le périscolaire
- Laïcité et animation
- Les activités de loisirs extra-scolaires [culturelles et sportives]

2°/ Statut de l'agent et organisation du service public

Laïcité et fonction publique territoriale

- La laïcité appliquée aux agents des services publics locaux [Neutralité et devoir de réserve]
- Autorisation d'absence pour motifs religieux
- Interdiction du port de signes religieux et sanctions disciplinaires
- La laïcité appliquée aux usagers des services publics locaux [Égalité de traitement et liberté de croyance]
- Respect des appartenances confessionnelles

-Absence de troubles dans le fonctionnement du service

3°/ Gestion des lieux de culte

- Édification et réfection des lieux de culte

4°/ Accompagnement des associations

- Mise à disposition de salles communales
- Subventions publiques aux associations

5°/ Cimetières publics

- Les funérailles républicaines
- Les sépultures et carrés confessionnels
- L'aménagement des parties communes des cimetières

6°/ Extériorisation du culte au sein de l'espace public

Laïcité et symbolisme religieux dans les lieux ouverts au public ou affectés à un service public

- Crèches et statues sur le domaine public
- Emblèmes religieux sur / à l'intérieur des bâtiments publics

Laïcité et événements religieux dans les lieux ouverts au public ou affectés à un service public

- Célébrations et processions religieuses sur la voie publique
- Non-application du principe de laïcité à certains comportements revendiqués dans les lieux ouverts au public ou affectés à un service public
- Prohibition de la dissimulation du visage en public, « Exigences minimales de la vie en société »
- Refus de la non-mixité, atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes / Discriminations

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Valérie AREKIAN, Docteur en droit public, intervient sur les formations d'élus depuis 2008. Spécialisée en droit des collectivités territoriales, elle travaille particulièrement sur des thèmes comme la gestion des cimetières, la police de l'environnement, les communes et la sécurité, l'intercommunalité, la laïcité, le statut de l'élu, l'élu local et le risque pénal, le pouvoir de police municipal... Elle est également chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de Lille (LILLE II).



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux. Cette formation est participative. Elle permet de rentrer dans la complexité des enjeux, sans vulgariser, sans jargonner, d'aborder un sujet sensible de façon apaisé.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

Modalité d'évaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz... Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

La formation que vous choisissez : La laïcité, mode d'emploi à l'usage des élus locaux

Durée 7 heures - à DISTANCE

Tarif DIF ELU : 400 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 10% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Nous planifierons la formation ensemble, après votre inscription - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un DOODLE permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

Les ++ de cette classe virtuelle : Possibilité de visionner l'enregistrement vidéo de votre séance et de poser des questions à Madame AREKIAN pendant 1 mois après la formation

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr -

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0103-AV001/88982928900012_ELU0103-AV001

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION

Un bulletin d'inscription par personne

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : La laïcité, mode d'emploi à l'usage des élus locaux

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune

Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐

Mise à jour de ce document le lundi 1er juillet 2024